

LABELLISATION DES CLUBS

NOTE DE CADRAGE



Dans le cadre de sa politique de développement et de structuration du réseau associatif, la Fédération Française de Boxe met en œuvre un dispositif national de labellisation des clubs.

Ce projet a pour objectif de valoriser l'engagement des structures affiliées et de reconnaître la qualité du travail mené au quotidien par les clubs et leurs encadrants.

Retrouvez dans cette note de cadrage tous les éléments relatifs à la labellisation des clubs. Pour toute question, contactez l'adresse labellisation@ff-boxe.com

SOMMAIRE

1. CONTEXTE ET ENJEUX
2. PRÉSENTATION DES LABELS
3. AVANTAGES DE LA LABELLISATION
4. CRITÈRES DE LABELLISATION
5. CALENDRIER
6. DEMANDE DE LABELLISATION
7. DES QUESTIONS ?



1. CONTEXTE ET ENJEUX

La FFBoxe s'engage dans une démarche de labellisation des clubs afin de valoriser et reconnaître l'implication de ses associations affiliées dans la mise en œuvre du projet fédéral.

Cette labellisation poursuit plusieurs objectifs :

- Mettre en avant les clubs qui contribuent activement au développement social et/ou sportif sur leur territoire.
- Valoriser leur rôle d'acteur social auprès des collectivités, partenaires et pratiquants.
- Offrir une reconnaissance fédérale renforçant la lisibilité et l'attractivité des clubs.
- Créer un dispositif motivant et fédérateur autour de la qualité et de l'engagement.

2. PRÉSENTATION DES LABELS

La FFBoxe propose deux labels pour l'olympiade 2025-2028 : le label performance sociale et le label performance sportive.

Un troisième label est en phase de réflexion, celui du « Club organisateur Boxe Pro », destiné à valoriser les clubs qui s'impliquent dans l'organisation d'événements professionnels, contribuant au rayonnement de la boxe sur la scène nationale et internationale.

Les deux labels pour la saison 2025-2026 sont les suivants :

Label Performance Sociale

- Valorise les clubs investis dans des actions sociales, éducatives, citoyennes et de santé.
- Reconnaît le rôle du club comme acteur au service de son territoire et de la société.

Label Performance Sportive

- Met en avant les clubs qui favorisent l'excellence sportive, la formation des boxeurs et l'accompagnement vers la compétition de haut niveau.
- Reconnaît la structuration et l'encadrement technique du club.

Une fois obtention du label, celui-ci sera valide jusqu'à la fin de l'olympiade 2025-2028.

3. LES AVANTAGES DU LABEL

L'obtention d'un label constitue pour un club un gage de qualité et de crédibilité, permettant de renforcer sa reconnaissance auprès des collectivités, d'accroître sa visibilité et de valoriser son image. À ce titre, la Fédération Française de Boxe met en place plusieurs actions concrètes :

- La remise d'une **plaque officielle** destinée à être affichée dans les locaux du club, attestant de l'obtention du label.
- La possibilité pour le club d'organiser, en lien avec son comité régional, une **cérémonie de remise**.
- L'envoi d'un **courrier officiel** aux collectivités territoriales (commune, département, région).
- La mise à disposition d'un **kit de communication personnalisable**.
- La réalisation d'un **communiqué de presse** par la fédération sur la labélisation du club, envoyé à tous les médias locaux.
- Une **communication dédiée** assurée par la Fédération : mise en avant du club sur son site internet, dans France Boxe et sur ses RS.
- La participation au **tirage au sort pour gagner un ring gonflable ou escamotable Sportcom**.

4. CRITÈRES DE LABELLISATION

IMPORTANT

Pour obtenir les labels « Performance sociale » et « Performance sportive », chaque club doit remplir 10 critères communs obligatoires, puis des critères spécifiques à chaque label.

Tous les critères sont calculés à partir des chiffres et des projets de la saison n-1.

Il est tout à fait possible de candidater en même temps sur les deux labels.

4.1 CRITÈRES COMMUNS OBLIGATOIRES

- Le club doit avoir au moins 50 licenciés sur la saison n-1 en métropole, et 25 dans les territoires ultra-marins.
- Le club doit être affilié depuis au moins deux ans au sein de la FFBoxe (saison n-1 et n-2) et doit avoir sa cotisation de la saison en cours à jour.
- Le club doit proposer une pratique mixte, c'est-à-dire avoir des licenciés masculins et féminins au sein du club.
- Le club doit proposer au moins 3 séances de boxe par semaine.
- Le club doit avoir un éducateur qui dispose d'une carte professionnelle.
- Le club doit disposer d'un officiel BEA autre que l'entraîneur du club.
- Le club doit disposer d'au moins une licenciée juge-arbitre ou éducatrice ou dirigeante.
- Le club doit avoir effectué son Assemblée Générale au cours de la saison n-1 et déposé son PV d'AG sur l'espace E-licences.
- Le club doit avoir participé à l'Assemblée Générale de son Comité Régional au cours de la saison n-1.
- Le club doit proposer un projet associatif formalisé et le déposer sur l'espace E-licences.

4.2 CRITÈRES SPÉCIFIQUES AU LABEL PERFORMANCE SOCIALE

En plus des critères communs, le club doit avoir mis en œuvre, durant la saison n-1, au moins un projet comprenant 12 séances minimum, ciblant un des publics ou 1 des thématiques suivants :

- Le club a une convention avec l'une des structures spécialisées suivantes : PJJ, DAP, CFA, ANDSA, IME, ESAT, 1^{re} Cordée, établissements scolaires.
- Le club met en place un projet en faveur de la féminisation (pratique et encadrement)
- Le club met en place un projet en direction de publics en situation de handicap (PSH)
- Le club met en place un projet dans un territoire carencé (QPV ou ZRR)
- Le club propose un programme lié au sport-santé et aux pathologies chroniques
- Le club propose un projet en milieu primaire, scolaire ou universitaire (ex. 30 min d'activité physique (APQ) et 2h de sport au collège)
- Le club met en place un projet d'insertion sociale ou professionnelle (PIC, Clubs Engagés)
- Le club met en place un projet de prévention contre les violences physiques, psychologiques et sexuelles
- Le club met en place un projet de prévention contre les comportements déviants (dopage, addiction...)
- Le club met en place un projet de sensibilisation contre toutes les formes de discriminations et pour le mieux-vivre ensemble
- Le club met en place un projet de promotion des valeurs républicaines et citoyennes (laïcité, développement durable, valeurs de la république)

Un seul projet validé dans une des thématiques ci-dessus suffit pour obtenir le label.

4.3 CRITÈRES SPÉCIFIQUES AU LABEL PERFORMANCE SPORTIVE

Le club peut remplir le critère de performance sportive de trois manières différentes : option A, option B et option C. Il suffit de valider une seule des trois options pour obtenir le label « Performance sportive ».

Option A – Respect obligatoire de ces 4 critères sportifs

- Au moins 40% des licenciés ont un gant de couleur (G2C) sur la saison n-1.
- Le club participe à au moins une action de détection et de perfectionnement proposée par les équipes techniques régionales (ETR), sauf en cas de non-organisation d'actions par le comité régional.
- Le club a eu au minimum deux sélectionnés à une ou plusieurs des compétitions nationales suivantes lors de la saison n-1 : CFA Junior ou Senior, Coupe de France et Critérium national amateur Cadet.
- Le club a obtenu au moins 2 médailles à une ou plusieurs des compétitions nationales suivantes lors de la saison n-1 : CFA Junior ou Senior, Coupe de France et Critérium national amateur Cadet.

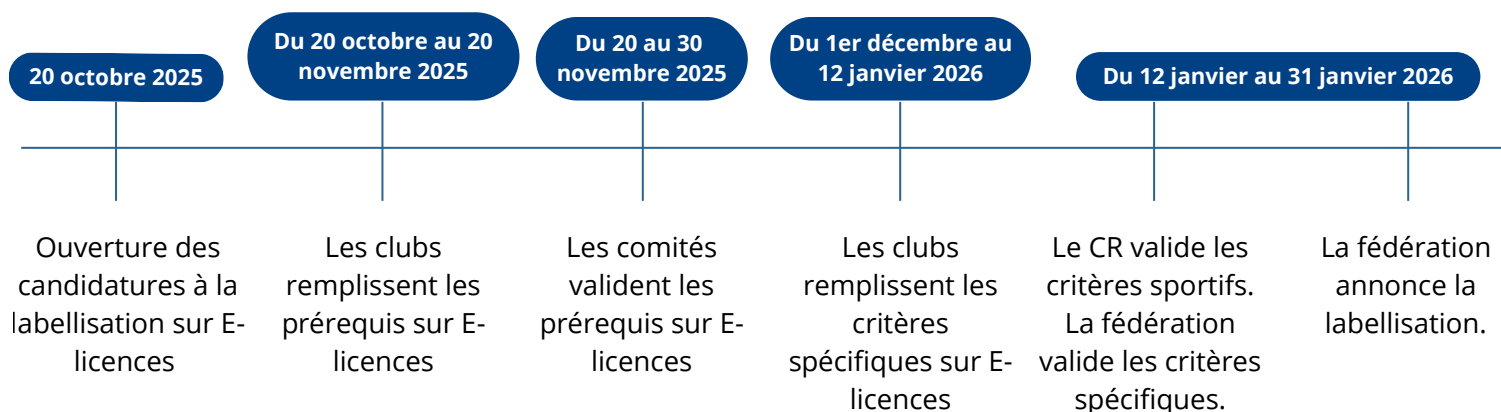
Option B – Haut niveau national

- Le club compte au moins un sportif intégré dans un pôle de Haut Niveau (INSEP et Pôle Nancy) lors de la saison n-1.

Option C – Haut niveau international

- Le club compte au moins un sportif en équipe de France sélectionné à plusieurs compétitions internationales au cours de la saison n-1.

5. CALENDRIER



6. DEMANDE DE LABELLISATION

La demande de labellisation se fait sur l'espace E-licences du club. Pour cela, rendez-vous dans l'onglet « Labels » puis sur « Candidater ».

Un tutoriel de dépôt des candidatures est disponible dans l'onglet « Documents » puis « Labels » de l'espace E-licences.

Pour vous aider dans le dépôt des candidatures, notamment au niveau des pièces justificatives demandées, la fédération a également mis en place des modèles de document que vous pouvez utiliser, disponibles dans l'onglet « Documents » puis « Labels » de l'espace E-licences :

- Modèle de procès-verbal de l'assemblée générale
- Modèle de projet associatif formalisé
- Modèle de présentation d'un projet du label « Performance sociale »

Le club doit d'abord satisfaire les 10 critères du socle commun aux deux labels. Le comité régional examine les éléments fournis par le club sur E-Licences et les valide ou non. Une fois cette validation obtenue, le club pourra poursuivre sa candidature en remplissant les critères spécifiques à chaque label sur la plateforme. La fédération prend ensuite le relais pour instruire le dossier et décider de l'attribution ou non du label. Les résultats seront communiqués courant janvier.

7. DES QUESTIONS ?

Pour toute question, n'hésitez pas à consulter l'ensemble des documents disponibles sur E-licences dans l'onglet « Documents » puis « Labels ». Vous pouvez également contacter la fédération à l'adresse : **labellisation@ff-boxe.com**